

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thory
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 25 septembre 2019

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE – Philippe GASCOUIN - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GOUSSEAU - Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Michel VERENNEMAN -

Etaient absents, excusés et représentés

Marie-Christine CHAVILLON	a donné pouvoir à	Annie GONTHIER
Christian LORINQUER	a donné pouvoir à	Michel SECONDAT
Bernard JOPPIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Marie-Thérèse BOBBIO	a donné pouvoir à	Régis BIZEAU
Gilles HOCQUET	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jean-Michel LHERBIER	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT

Secrétaire de séance : Annie GONTHIER

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Présents : 38 Pouvoirs : 9 Votants : 47

Le Conseil Communautaire,

19-066 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 3 juillet 2019.
19-067 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
28184 - Mobilier	28184-FIN-01	+ 124,00€	
28041412 – Bâtiments et installations	28041412-FIN-01	- 124,00€	

266 – Autres formes de participation	266-FIN-01	+ 1000,00€	
024 – Produits de cession d'immobilisations			+ 1000,00€
1641 - Emprunt	1641-SG-SG-01	+ 1100,00€	
2181 – Installations générales	2181-SPORT-GYM-411	- 1100,00€	
		+ 1000,00€	+ 1 000,00€

19-068

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux de rénovation des vitraux de l'église

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 646.37 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-069

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour la rénovation du clocher de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 138.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-070

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux de mise en sécurité des locaux de la mairie

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 635.02 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-071

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour des travaux de réhabilitation du logement communal

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 34 664.22 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Grosrouvre

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-072

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour des travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-073

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour des travaux d'aménagement de la micro-crèche

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 70 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garanières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thory
Vieq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 19-074** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour des travaux de restauration du mur du square de la liberté, côté monument de la duchesse.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 1 800.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-075** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour l'acquisition de trois radars pédagogiques
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 2 642.25 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-076** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de La-Queue-lez-Yvelines pour des travaux sur l'éclairage public de la route de Boissy
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 14 648.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-077** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour des travaux de rénovation de la toiture de l'école élémentaire
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 4 655.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-078** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour la mise en sécurité de l'accès au restaurant scolaire
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 1 157.22 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-079** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour la rénovation d'un hangar agricole
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 63 254.55 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-080** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour la mise en place de vidéo-surveillance à l'école
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 7 274.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi
Autourillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Gallus
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 19-081** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de La-Queue-lez-Yvelines pour des travaux de mise en sécurité des abords des écoles
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 4 556.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-082** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour la mise en place de vidéo-surveillance.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 2 279.76 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 19-083** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour le remplacement des luminaires de l'écoles
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 5 348.56 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-le-Mahieu
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-084** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 5 175.42 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-085** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux de sécurisation de l'école communale
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 15 496.44 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-086** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Auteuil-le-Roi pour le changement des vitrages de l'école
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 5 569.59 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Auteuil-le-Roi
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-087** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour la rénovation de l'éclairage public par la mise en place de leds
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 40 942.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

19-088

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour la rénovation de l'éclairage public par la mise en place de leds, chemin des châtaigners, rue de l'église, Vallée Penault

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 924.17 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-089

DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 7 du règlement intérieur de la piscine intercommunale comme suit :

« Une tenue de bain décente est exigée des usagers. Les maillots de bain doivent être propres et ne servir que pour l'usage unique de la piscine. La pratique de la nudité est formellement interdite.

Pour les hommes, seuls les slips de bain et les boxers de bain sont autorisés.

Pour les femmes, seuls le shorty de bain, le maillot une pièce ou deux pièces, le bikini, et le tanga sont autorisés. Les shorts de bain, les shorts de sport, les shorts non doublés, les bermudas et les cyclistes, les strings, les monokinis, jupette de bain et les combinaisons intégrales sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.. »

19-090

CONFIRME à l'unanimité déléguer la compétence Gemapi au SIAMS

EST FAVORABLE à la mise en place d'un conventionnement entre les différents acteurs du bassin versant pour l'investissement.



Le Président

Hervé PLANCHENAULT